

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
[contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

**N° 20250408\_23**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le deux avril, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

|                                                  |       |                                                                      |                             |
|--------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | 29    | Date de convocation                                                  | Le 2 avril 2025             |
| Nombre de présents                               | 24    | Date d'affichage                                                     | Du 14.04.2025 au 15.06.2025 |
| Nombre de pouvoirs                               | 4     | Secrétaire de séance<br>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT) | M. Pierre LAFFITTE          |
| Suffrages exprimés                               | 28    | Rapporteur                                                           | M. LE MAIRE                 |
| Nomenclature                                     | 4.1.3 | Certifiée exécutoire                                                 | Le 14 avril 2025            |

**PRESENTS** : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Guy LUQUE, M. Jean-Marie LAFITTE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : M. Alain LACAVE, pouvoir à M. Pierre LAFFITTE ; Mme Christelle ELOZEGUY, pouvoir à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, pouvoir à M. François MARTOUREY ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Fusilha DESTENABE

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

### **OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES (AVANCEMENTS DE GRADE)**

Il est rappelé que, conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Commune.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des besoins des services et du « Glissement Vieillesse Technicité » des agents, de créer au tableau des effectifs les postes correspondants aux grades d'avancement, en tenant compte des inscriptions sur les tableaux annuels d'avancement de grade établis pour l'année 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,



**VU** le Code Général de la Fonction Publique, et plus particulièrement son article L 313-1,

**CONSIDERANT** les tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2025,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 25 mars 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE DE CRÉER**

- à compter du 01/07/2025 :
  - ♦ deux postes d'Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- à compter du 01/11/2025 :
  - un poste d'Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**CONSIDÉRANT** que cette modification entraine la suppression de l'emploi d'origine de l'agent,

**DÉCIDE DE SUPPRIMER** du tableau des effectifs

- au 01/07/2025 :
  - ♦ deux postes d'Adjoint Technique à temps complet
- au 01/11/2025 :
  - un poste d'Adjoint Technique à temps complet

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Pierre LAFFITTE.